

**Compte rendu de la réunion du dispositif de concertation et de suivi des  
classes préparatoires aux grandes écoles  
18 mars 2019**

**Etaient présents :**

• **Représentants des acteurs :**

- Jean BASTIANELLI, président de l'APLCPGE, proviseur du lycée Louis-le-Grand, à Paris
- Jean-François BEAUX, président de l'UPA, professeur de CPGE au lycée Henri-IV, à Paris
- Rémy BOULARD, président de l'UPLS, professeur de CPGE au lycée Roosevelt, à Reims
- Régis BRANDINELLI, président de RenaSup Var – Alpes Maritimes, directeur du lycée Stanislas de Cannes, représentant du président de RenaSup
- Laurent CHAMPANEY, directeur général de l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM), président de la commission amont de la Conférence des grandes écoles (CGE), représentant du président de la CDEFI
- Jannick CHRETIEN, secrétaire générale adjointe du rectorat de Lyon, représentante de la présidente de la conférence des recteurs d'académie
- Stéphane COVIAUX, président de l'APPLS, professeur de CPGE au lycée Joliot-Curie de Nanterre
- Sébastien GERGADIER, président de l'UPSTI, professeur de CPGE au lycée Chaptal, à Paris
- Damien ICETA, secrétaire général de l'UPSTI, professeur de CPGE au lycée de Cachan
- Alain JOYEUX, président de l'APHEC, professeur de CPGE au lycée Joffre, à Montpellier
- Mickaël PROST, président de l'UPS, professeur de CPGE au lycée Chaptal, à Paris
- Denis VARASCHIN, président de l'université Savoie Mont Blanc, représentant du président de la CPU

• **Invités :**

- Jérôme COPPALLE, sous-directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- Gabrielle MATHIEU, chargée de mission recrutement au bureau des formations de l'enseignement supérieur, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation

• **Représentants du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) :**

- Mathieu MONTHEARD, chef du bureau des formations générales et technologiques (DGESCO A2-1)
- Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique (DGESCO A)
- Olivier SIDOKPOHOU, assesseur de la doyenne de l'IGEN, inspecteur général du groupe des mathématiques

• **Représentants du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)**

- Amaury FLEGES, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante (DGESIP A)
- Franck JARNO, sous-directeur des formations et de l'insertion professionnelle (DGESIP A1)
- Catherine KERNEUR, chef du département des formations du cycle licence (DGESIP A1-2)
- Philippe LANGLET, chargé des CPGE (DGESIP A1-2)
- Jeanne-Aimée TAUPIGNON, chargée des CPGE et des concours aux grandes écoles (DGESIP A1-2)

Amaury Flégès décline l'ordre du jour de la réunion.

## **1 – Bilan de la campagne d'ouverture et de fermeture de CPGE pour la rentrée 2019**

Le bilan de la campagne 2019 d'ouverture et de fermeture des classes préparatoires est distribué aux participants. Il montre une évolution très modérée du réseau : les recteurs n'ont adressé aucune demande de fermeture et deux ouvertures de classe préparatoire de première année ont été décidées (1 MPSI, 1 ENS Rennes D1), auxquelles s'ajoutent l'ouverture d'une classe ATS génie civil et d'une classe DCG 1<sup>ère</sup> année, les montées pédagogiques de 5 classes de 1<sup>ère</sup> année précédemment ouvertes, ainsi que quatre ouvertures d'option.

Le bilan des ouvertures/fermetures par voie depuis la rentrée 2013 est joint au présent compte rendu.

Le calendrier des opérations, désormais en phase avec celui de Parcoursup, permet de disposer d'une information stabilisée avant la fin de l'année civile pour le mouvement national des enseignants. Il sera reconduit.

Au cours de la discussion, sont évoquées :

- les difficultés liées à la mise en place de Parcoursup, qui peuvent expliquer les effectifs anormalement bas cette année de certaines CPGE économiques et dont il faudra tenir compte lors de la prochaine campagne d'ouverture et de fermeture ;
- l'augmentation parfois très importante des vœux formulés sur Parcoursup pour la rentrée 2019, en faveur des CPGE, surtout dans les grands lycées (+ 10 à 15% en BCPST, + 70% dans les autres voies de la filière scientifique, + 50% dans la filière économique) ;
- la concurrence de certaines formations post bac (les bachelors en particulier), les pratiques commerciales dans lesquelles elles s'inscrivent et les solutions déployées ou envisageables pour les contrer : labellisation des formations sur Parcoursup ; adresse générique mise à disposition dans certaines académies pour permettre de s'informer sur la qualité des formations ou signaler des abus ; communication dans les lycées autour des CPGE et du niveau d'études auquel la formation en classe préparatoire permet d'accéder ; initiatives locales de type « immersion » ou « CPGE éphémères »...

## **2 – La réforme du recrutement dans les écoles nationales vétérinaires (ENV) et la voie BCPST**

Jérôme Coppalle rappelle les inconvénients de la formation actuelle des vétérinaires : cycle préparatoire en CPGE BCPST trop long, trop théorique, coûteux et peu efficient, à en juger par la proportion de reconversions des vétérinaires formés en France et le recours massif à des vétérinaires formés à l'étranger. Il présente la réforme du recrutement dans les ENV souhaitée par le ministère chargé de l'agriculture, dans le cadre d'une « refondation de l'enseignement vétérinaire ». Ce projet propose un modèle hybride d'études, dans lequel coexisteraient un recrutement à bac + 2 ou 3 d'étudiants formés en CPGE BCPST, et un recrutement par concours post bac, organisé via Parcoursup et donnant accès à 4 classes préparatoires intégrées (CPI) d'un an, de 40 étudiants chacune, implantées dans les 4 ENV, mais au corps enseignant constitué de professeurs agrégés.

Dans ce modèle, environ 50% des étudiants des ENV seraient recrutés en CPGE BCPST ou TB (contre 75% aujourd'hui), 25% en post bac, via le concours d'accès aux CPI et 25% (comme aujourd'hui) par le biais des concours B, C, D et E. Quoique dans une moindre mesure, le recrutement BCPST demeurerait donc majoritaire, mais la durée moyenne des études vétérinaires serait réduite d'un an en raison de la durée de la formation en CPI (un an) et de la réduction du nombre des 5/2 en BCPST (puisque la présentation au concours post bac serait comptabilisée dans le nombre des présentations aux ENV, limité à deux).

Outre le projet de création des CPI, le ministère de l'agriculture compte sur la rénovation des programmes de BCPST, rendue nécessaire par les réformes du lycée et du baccalauréat, pour professionnaliser la formation des classes préparatoires : l'introduction d'enseignements de découverte des professions d'ingénieur agronome et de vétérinaire, ainsi que d'un entretien de motivation pour les candidats admissibles au concours « véto » est notamment envisagée.

Il apparaît, au cours de la discussion, que l'UPA n'est pas opposée au projet, qu'elle considère comme la moins mauvaise des solutions. Le maintien de l'attractivité de la voie BCPST est indispensable et, dans cette perspective, la proportion de 50% de recrutements en ENV réservée aux CPGE paraît raisonnable. D'autres points sont abordés :

- l'ouverture, non soutenue par le ministère de l'agriculture, de formations privées, qui, malgré des droits de scolarité exorbitants, représenteraient une menace pour les formations publiques, sans enrayer les départs des étudiants français allant se former à l'étranger ;
- le maintien d'une majorité de vétérinaires formés en 7 ans et l'objectif poursuivi de la suppression des formations en 8 ans ;

- l'effectif de 160 étudiants en CPI, qu'il paraît difficile d'augmenter, le nombre des étudiants des ENV étant déjà appelé à croître de 35% entre 2012 et 2022 ;
- l'établissement possible de conventions entre les universités et les ENV, garantissant l'obtention d'un diplôme à l'immense majorité des étudiants, au sortir des ENV.

### **3 – Lancement du chantier d'évolution des CPGE consécutif aux réformes du baccalauréat et du lycée**

Olivier Sidokpohou présente le chantier d'évolution des CPGE, dont les deux ministères (éducation nationale et enseignement supérieur) sont parties prenantes :

- une évolution des classes préparatoires est nécessaire en raison non seulement de la réforme du lycée, la disparition des séries et l'émergence de nouveaux parcours, à l'origine d'une diversification accrue des profils étudiants, mais aussi d'une image mitigée des CPGE, marquée par la persistance d'inégalités territoriales et sociales ;
- cette évolution doit maintenir l'exigence du niveau de sortie et se faire à coût constant ;
- si toutes les CPGE entreront dans le champ de la rénovation à compter de septembre 2019, certaines voies, plus liées à l'existence des séries du baccalauréat général, doivent être traitées en priorité. Il s'agit, dans la filière économique, des voies ECE-ECS, et, dans la filière scientifique, des voies MPSI-PCSI-PTSI.

#### **A – Les voies ECE et ECS**

Une fusion des deux voies est proposée, avec un tronc commun (inchangé) de 12 heures hebdomadaires (culture générale, LV1, LV2) et 2 enseignements obligatoires à choisir entre mathématiques appliquées et mathématiques approfondies, d'une part, et économie-sciences humaines (ESH) et histoire-géographie-géopolitique (HGG), d'autre part. La place de l'enseignement d'économie approfondie (2 heures hebdomadaires en ECE, 1 heure en ECS, aujourd'hui), qui ne donne lieu à aucune épreuve spécifique aux concours, devra être interrogée. Pour la mise en œuvre sur le terrain, des pôles pourront être créés dans les villes dotées de lycées proches l'un de l'autre, et comportant l'un une classe ECE, l'autre une classe ECS : dans ce cas, l'élève candidatera dans Parcoursup sur le pôle formé par ces lycées, et non sur un seul lycée. Dans le cas des lycées isolés ne comportant qu'une classe ECE ou une classe ECS, il faudra créer les postes nécessaires.

Au cours de la discussion, les représentants des associations (APHEC, APLCPGE) se félicitent d'avoir été étroitement associés aux échanges entre l'IGEN et les écoles. Les points débattus concernent :

- les mathématiques. Le fait d'avoir suivi ou pas un enseignement de mathématiques en 1<sup>ère</sup> et en terminale (même, en terminale, sous la forme de l'option « mathématiques complémentaires »), est, pour une poursuite en CPGE, le critère qui déterminera une orientation en filière économique ou en filière littéraire. Par ailleurs, le maintien, en classe préparatoire, du double profil maths appliquées/maths approfondies, voulu par les grandes écoles, risque d'entraîner une « fuite » des étudiants vers l'option maths appliquées et une « captation » des profils maths approfondies par les CPGE parisiennes ;
- l'informatique : quel volume horaire ? quel contenu ?
- la question de la pérennité ou de l'abandon de l'interclassement au concours des étudiants des différentes options ;
- la carte des options offertes. La palette la plus complète possible sera proposée au niveau académique ;
- la généralisation de la semaine d'immersion en entreprise, entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>nde</sup> année. Elle garantirait l'égalité des chances entre les candidats pour l'entretien de motivation.

#### **B – Les voies MPSI-PCSI-PTSI**

Le maintien des trois voies est proposé, avec un premier semestre d'adaptation, visant à dispenser des enseignements complémentaires aux étudiants en fonction des spécialités qu'ils auront choisies

en terminale<sup>1</sup>, puisque tous les élèves ayant fait des maths et de la physique en 1<sup>ère</sup> et en terminale, quel que soit le volume horaire, ont vocation à être accueillis dans les 3 voies.

Par ailleurs, l'accueil des élèves ayant choisi Mathématiques et Numérique et sciences informatiques (NSI) en terminale impose de créer un nouveau parcours à coloration informatique, puisque ces élèves n'auront pas fait de physique. L'idée est d'aménager l'actuelle voie MPSI option informatique en une nouvelle voie MPI (Mathématiques, physique, informatique), avec, en 1<sup>ère</sup> année, une organisation en Y :

- 1<sup>er</sup> semestre : enseignements de MPSI, avec des adaptations suivant que l'élève a fait de la physique ou de l'informatique en terminale ;
- 2<sup>nd</sup> semestre : 2 parcours possibles, MPI et MPSI, avec un partage de la plupart des enseignements.

Le parcours MPI se poursuivrait en seconde année, avec la création de nouvelles CPGE MPI, dont les enseignements seraient en majorité communs avec ceux de la MP actuelle.

### Discussion

Rémy Boulard (UPLS) s'inquiète de la baisse du nombre d'heures de colle en première année pour financer les adaptations nécessaires (modules de mathématiques ou de physique-chimie).

Mickaël Prost (UPS) juge indispensable que les différences de formation entre les lycées ne pénalisent pas certains candidats dès leur entrée en CPGE et fait deux propositions :

- maintien des 3 voies MPSI-PCSI-PTSI, que viendrait compléter une nouvelle voie expérimentale à coloration informatique ;
- possibilité offerte aux étudiants d'accéder, à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année, à la classe de seconde année de leur choix, sous réserve d'avoir un projet d'orientation cohérent.

Il émet des réserves sur :

- la possibilité offerte à des élèves ayant suivi l'option maths complémentaires d'accéder aux voies MPSI et PCSI ;
- les objectifs pédagogiques des modules complémentaires d'adaptation du 1<sup>er</sup> semestre, qu'il juge peu clairs : personnalisation de parcours ? Accompagnement ? Remédiation ?
- la gestion de l'hétérogénéité, qui risque d'être très complexe pour les lycées.

Il regrette la baisse envisagée du nombre d'heures de colle en première année, précieux outil d'accompagnement de la transition lycée / enseignement supérieur, tout en soulignant que la faiblesse du volume horaire qui leur est dévolu ne saurait permettre un quelconque apprentissage.

Laurent Champaney estime qu'il faudrait fixer les grandes orientations avant d'entrer dans le détail de la mise en œuvre, et réfléchir, par exemple, au positionnement des CPGE par rapport aux bachelors. La question de la place de l'informatique et du numérique, qui devraient irriguer toutes les disciplines, lui paraît centrale et impossible à éluder.

Pour Jean Bastianelli (APLCPGE), la réponse qui consiste à dispenser des enseignements d'adaptation selon les spécialités choisies au lycée risque de générer de fait des classes préparatoires à deux vitesses, les CPGE renommées attirant les excellents élèves qui n'auront pas besoin de modules complémentaires et pourront avancer. Une autre solution serait de cadrer l'orientation en CPGE en faisant correspondre telles spécialités à telle voie et en rénovant les programmes en conséquence, ce qui permettrait de faire l'économie du premier semestre d'adaptation.

Sébastien Gergadier (UPSTI) est dans l'ensemble satisfait par le projet de réforme. Au prix de quelques adaptations structurelles, ce projet permet aux classes préparatoires d'évoluer et de diversifier les profils de leurs étudiants, ce que souhaitent les écoles et les entreprises, sans déstabiliser l'ensemble du dispositif. Sur l'informatique, l'UPSTI partage le point de vue de la CGE.

---

<sup>1</sup> Exemples en PCSTI : enseignement complémentaire de physique-chimie pour un profil maths-sciences de l'ingénieur, de mathématiques pour un profil physique-chimie-SVT-maths complémentaires.